



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante-sixième session**

Genève, 17-19 juin 2015

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**Collecte de données, évolution méthodologique et harmonisation  
des statistiques des transports****Système de classification des statistiques des transports****Note du secrétariat****I. Mandat**

Le présent document est soumis conformément aux activités et résultats escomptés dans le module 13: Statistiques des transports, paragraphe 13.1 du programme de travail 2014-2015 (ECE/TRANS/240, par. 100, ECE/TRANS/2014/23) adopté par le Comité des transports intérieurs le 27 février 2014.

**II. Rapport de l'équipe spéciale chargée de la classification****A. Participation**

1. L'équipe spéciale chargée de la classification s'est réunie au Ministère des transports de la République tchèque, à Prague. Les représentants des États membres de la CEE suivants y ont participé: Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie et Suède. Eurostat, le Forum international des transports (FIT) et le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe étaient également présents.

**B. Élection du Président**

2. M. Peter Smeets (Pays-Bas) a été élu Président de la réunion.



### **C. Adoption de l'ordre du jour**

3. L'Équipe spéciale a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat.

### **D. Tenue à jour de la classification NST2007**

4. L'Équipe spéciale a constaté l'absence de problème important de mise à jour de la classification NST2007.

Les 20 divisions et les 81 groupes sont suffisants pour la publication. Toutefois, certaines divisions sont trop regroupées et il est recommandé de recueillir le plus possible les données au 2<sup>e</sup> niveau (81 groupes). C'est surtout la division 2 (houille et lignite; pétrole brut et gaz naturel) qui mérite une attention particulière. S'agissant des statistiques concernant les voies navigables et les transports maritimes, il faut utiliser les groupes 02.1, 02.2 et 02.3. Ces produits particuliers nécessitent des types de bateaux spéciaux.

### **E. Tableaux de correspondance**

5. L'Équipe spéciale était consciente de la nécessité d'entretenir les tableaux de correspondance entre la classification NST2007 et la NST/R, qui n'est pas totalement abandonnée. Le tableau de correspondance CN – NST/R est entretenu par Eurostat (commerce extérieur) et il est disponible jusqu'en 2014. Il existe aussi un tableau de correspondance entre les classifications CPA2008 et CN2014.

6. La CEE a présenté le tableau de correspondance entre la CPA2008 et la NST2007 ainsi que le document informel WP.6 n° 1 (2013) dont elle mettra à disposition les deux versions, «courte» et «longue».

7. Eurostat prendra contact avec l'unité responsable de la CPA et informera l'Équipe spéciale par courrier électronique sur l'état de la CPA2008 ainsi que sur les modifications prévues. Si une modification importante devait être apportée à la CPA, l'Équipe spéciale en sera informée et le tableau de correspondance avec la classification NST2007 sera révisé et sera communiqué à l'Équipe spéciale.

8. La CEE établira un document dans lequel la CN8 (version de 2014), la CPA2008, la NST2007 et la NST/R sont liées.

### **F. Regroupements et ventilation**

9. Il n'est pas nécessaire actuellement de définir pour la classification NST2007 d'autres regroupements que les 20 divisions. Les regroupements allemands (NST-2007 – Einheitliches Güterverzeichnis für die Verkehrsstatistik.pdf) constituent toutefois un bon exemple de regroupements de la classification NST2007. L'Équipe spéciale a conseillé aux États membres de créer leurs propres regroupements en coopération ou non avec d'autres pays. Les besoins en regroupements peuvent même être différents selon le mode de transport. Les regroupements peuvent être basés sur les 20 divisions ou sur les 81 groupes de la classification NST2007.

10. Certains pays ont besoin d'information encore plus ventilées concernant certains produits. La Suède, par exemple, doit faire la distinction entre le bois d'œuvre et d'autres produits forestiers. Pour le moment, les organisations internationales (CEE/Eurostat/FIT) ne proposent pas de nouvelles subdivisions de la classification NST2007, laissant ce soin aux États membres.

## **G. Nouveaux produits particuliers**

11. De temps en temps de nouveaux produits font leur apparition dans les données statistiques, comme par exemple le biogazole, le combustible issu de déchets (RDF), etc. L'Équipe spéciale a examiné les procédures de classification de ces nouveaux produits. Eurostat rassemblera ces nouvelles données et les présentera au Groupe de travail des statistiques des transports pour décision. Une procédure de classement devrait exister pour des descriptions vagues telles que «tuyaux», «fenêtres», etc. L'agent de coordination (Eurostat) doit s'occuper des questions qui présentent de l'intérêt pour un grand nombre de pays.

## **H. Séries chronologiques**

12. L'Équipe spéciale a examiné la manière de traiter la relation entre les séries chronologiques lorsqu'il s'agit de convertir la NSTR en NST2007 (et inversement). Il a été convenu que c'est aux pays qu'il incombe de régler ce problème.

## **I. Questions diverses**

13. Les États membres ont échangé des informations sur leurs systèmes de classification respectifs.

---